



DECISION D'AGREMENT
N° 97.00.262.001.1 DU 30 MAI 1997

Dispositif répéteur lumineux de tarifs GAMMA pour taximètres

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 MODIFIE RELATIF AU CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 78-363 DU 13 MARS 1978 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE «TAXIMETRES», DE L'ARRETE DU 21 AOUT 1980 MODIFIE RELATIF A LA CONSTRUCTION, A L'APPROBATION DE MODELE, A L'INSTALLATION ET A LA VERIFICATION PRIMITIVE DES TAXIMETRES ET DE L'ARRETE DU 17 FEVRIER 1988 FIXANT LES CONDITIONS DE CONSTRUCTION, D'APPROBATION ET D'INSTALLATION SPECIFIQUES AUX TAXIMETRES ELECTRONIQUES.

FABRICANT

Société GAMMA, 13, rue Aristide Briand, 92300
Levallois Perret.

OBJET

La présente décision renouvelle la décision d'agrément n° 80.1.01.234.1.0 du 15 décembre 1980 (1) modifiée par la décision d'agrément n° 81.1.02.234.1.0 du 17 septembre 1981 (2) relative au dispositif répéteur lumineux de tarifs GAMMA pour taximètres.

CARACTERISTIQUES

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs GAMMA faisant l'objet de la présente décision est identique au modèle agréé par les décisions précédentes tant pour la version à trois tarifs que pour la version à quatre tarifs.

Le dispositif de scellement est inchangé.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les inscriptions réglementaires mentionnent :

- le nom du fabricant sur une plaquette auto-collante placée sur le côté du dispositif lumineux,
- le numéro de la présente décision d'agrément (en entier) sur une plaquette auto-collante placée à l'intérieur du boîtier sur le capot de scellement.

DEPOT DE MODELE

Les plans et schémas sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France sous la référence DA 13-1462 et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

2 photographies n° 6424.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, décembre 1980, page 1242.

(2) Revue de Métrologie, septembre 1981, page 860.



■ N° 6424

DISPOSITIF REPETITEUR LUMINEUX DE TARIFS GAMMA POUR TAXIMETRES

Répétiteur lumineux fermé



Répétiteur lumineux ouvert

